



Préavis municipal N° _9_/2021_ : Budget 2022 et ses annexes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances et de gestion s'est rencontrée une première fois le 23 novembre dernier. Elle s'est ensuite réunie le 25 novembre en présence de M.Claude Alain Cornu, syndic de Montanaire et Mme Corinne Crisinel, boursière communale.

Notre échange avec les représentants de la commune s'est déroulé de manière constructive. Nous avons pu bénéficier d'informations claires et transparentes afin d'évaluer la plausibilité du budget 2022. Les différents documents comptables et annexes transmis ainsi que les explications fournies par les représentants de la commune nous ont permis d'avoir une vision claire du budget. Voici les éléments les plus importants qui en découlent :

- Le budget prévoit un excédent de charge de frs 178'602.35 (ce qui correspond à 1.43% des charges totales) et une marge d'autofinancement de frs 690'834.65. Cette dernière est en faible diminution en comparaison au budget 2021.
- Les revenus et charges budgétés pour l'année 2022 correspondent dans une large mesure à ce qui a été planifié pour 2021.
- L'évolution de la situation sanitaire (et son implication sur les comptes de la commune) ainsi que le revenu provenant de la péréquation cantonale sont, entre autre, des éléments déterminants pour notre résultat financier. Cependant, ils sont très difficiles à prévoir. Nous estimons que les chiffres proposés ont été élaborés avec la prudence de rigueur.

Pour conclure, nous saluons la démarche des représentants de l'exécutif qui ont fait appel à des professionnels afin de planifier les frais liés à l'entretien des routes (poste important qui grève le budget). Par contre, nous nous permettons de relever que notre commune peine à rentabiliser une grande partie de son patrimoine. Nous pourrions citer comme exemple le chauffage de St-Cierges pour lequel il est impossible de ventiler l'entier des charges sans faire doubler la facture des consommateurs de la prestation. Nous sommes bien conscients que l'utilité publique est, et doit rester un argument décisionnel important. Or, il est, selon nous, essentiel que notre organe élabore une stratégie durable et globale pour l'ensemble de Montanaire. Cet élément a déjà été abordé dans le préavis N°8 mais sous l'angle de la planification des investissements.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis N°9 : Budget 2022 et ses annexes

Thierrens, le 05.12.2021

Corinne Favre

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Kevin Forestier

Emilien Piot (rapporteur)